

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

<u>En exercice</u> : 15	<u>Présents votants</u> : 13	<u>Pour</u> : 13	<u>Abstention</u> : 0	<u>Contre</u> : 0
-------------------------	------------------------------	------------------	-----------------------	-------------------

Nombre de ConseillersEn exercice : 15

L'an deux mille vingt-trois le 04 avril à 20 heures 00, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Bernard BAZINET, Maire, le conseil municipal de la commune d'AUGIGNAC,

Date de la convocation du Conseil Municipal le 29 mars 2023

CONSEILLERS MUNICIPAUX PRESENTS :

ARLOT-PELLEVOISIN Cindy	POUR	JULIEN Monique	POUR	PEYRAZAT Pierre	POUR
BAZINET Bernard	POUR	MATHIS Franck	POUR	PIALHOUX Laurent	POUR
DAGNAS Delphine	<u>Absente</u>	MARENDA Vincent	POUR	ROUMAT Gérard	POUR
GRASSET Cécile	<u>Absente</u>	MARENDA Yoann	POUR	VEDRENNE Jean	POUR
GENDRE Valérie	POUR	METIFEU Francis	POUR	VIGNERON Sébastien	POUR

ABSENT(S) EXCUSE(S): Delphine DAGNAS, Cécile GRASSET**ABSENTS**:**SECRETAIRE DE SEANCE** : Sébastien VIGNERON**2023- 11 : Affectation du résultat de fonctionnement**

Monsieur le Maire indique au conseil municipal qu'il est nécessaire de décider de l'affectation des résultats de fonctionnement au budget principal 2023.

Le Conseil Municipal,

- Vu l'approbation du Compte de Gestion et du Compte Administratif 2022 du budget principal, par le Conseil Municipal,

- Vu le résultat de fonctionnement s'élevant à : **662 627,72 €**,

- Vu le résultat d'investissement s'élevant à - **30 198, 26 €**

- Après délibération et à l'unanimité :

- ✓ décide à l'unanimité l'affectation du résultat excédentaire de la section de fonctionnement aux comptes suivants :

- **C/1068 (recettes) : 30 198,26 € afin de couvrir un besoin de financement dégagé par la section d'investissement,**

- **C/002 (recettes) : 632 429,46 €, excédent de fonctionnement reporté**

Le Maire certifie sous sa
Responsabilité le caractère
Exécutoire de cet acte.
M. Bernard BAZINET

Pour copie conforme en Mairie, le 06 avril 2023

Au registre sont les signatures

Le Maire

M. Bernard BAZINET



Déposé à la-Préfecture le :
Commune d'Augignac
Affichage le 06/04/2023
Page 1 sur 1

